



Calcul de l'indemnisation d'un chalet entièrement détruit

Par **juillet78**, le **09/08/2013** à **19:17**

Bonjour,

Mes parents ont été victimes d'un incendie en janvier, leur chalet a été entièrement détruit. Après plusieurs visites d'experts délégués par l'assurance, il a été convenu de conserver le sous sol mais de refaire la dalle.

L'architecte que nous avons pris elle préconisait de détruire et de tout recommencer, la dernière expertise ne lui a accordé que la démolition et reconstruction de la dalle. Devis fait en demandant :

- le démontage des fenêtres et des linteaux : refusé
- une arasée sous dalle sur mur en agglos de 20c avant coffrage de la dalle pleine : refusé
- fourniture d'armature pour dalle et balcons : refusé

fabrication et remonté en béton sur dalle pour pose de chalet : refusé

bref, et nous n'en sommes qu'au début !!!!!

Nous avons donc demandé le montant de l'indemnisation sans la reconstruction, suite à un devis envoyé, cela fait une semaine, et nous n'avons toujours aucun chiffrage ! que pouvons nous faire..... tout est bloqué ! merci

Par **chaber**, le **09/08/2013** à **19:29**

bonjour

il eût été judicieux de prendre un expert d'assuré pour vous représenter